«L'impression que ça va être sans fin» : à Marseille, les sinistrés de la rue de Tivoli pris en étau par les assurances

Par Mathilde Ceilles

Publié le 01/02/2024 à 18:36, mis à jour le 01/02/2024 à 18:40



Une cinquantaine de foyers restaient délogés fin 2023. CHRISTOPHE SIMON / AFP

Près d'un an après l'effondrement mortel de plusieurs immeubles rue de Tivoli, les riverains déplorent un manque de soutien des assureurs qui les oblige à avancer de nombreux frais pour les travaux de leurs appartements ou pour se reloger.

Le Figaro Marseille

«C'est bien mais grosso modo, ça ne fait pas avancer les choses». Le ton de Roland Bellessa oscille entre colère et amertume. Lundi, le parquet de Marseille a annoncé l'extension de l'enquête aux faits de «destruction, dégradation et détérioration involontaire par explosion ou incendie», dans l'enquête sur l'effondrement mortel de plusieurs immeubles rue de Tivoli. Une décision qui permet de prendre en compte les préjudices matériels et qui ouvre la possibilité aux riverains de se constituer partie civile.

En effet, près d'un an après le drame, outre le traumatisme psychologique, les riverains, comme Roland Bellessa, vivent un véritable chemin de croix. Dans la nuit du 8 au 9 avril, la vie de ce Marseillais a basculé. Ce dernier était propriétaire d'un appartement situé au 15 rue de Tivoli. Aujourd'hui, cet appartement n'existe plus. L'explosion au numéro 17 a provoqué l'effondrement de son immeuble. Et depuis, le coprésident du collectif Tivoli 9 avril, qui regroupe les riverains du sinistre, passe ses journées dans les papiers, dans des batailles avec les assurances qui sont aussi longues qu'anxiogènes.

66Les assureurs ne veulent pas prendre le risque qu'il n'y ait pas de remboursement derrière

Julie Morin, de la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs

«Les assurances traitent nos dossiers comme du droit commun en fonction de nos contrats d'assurance, en attente de l'établissement de la responsabilité devant la justice, explique Roland Bellessa. Quand on a un dégât des eaux, quand on attend que la responsabilité soit établie pour payer, ça arrive assez vite. Mais dans les accidents collectifs comme ça, c'est tellement complexe que pour nous, ce n'est pas possible d'attendre.»

«Les assureurs ne veulent pas être engagés car ils ne veulent pas prendre le risque que si, au terme de la procédure, aucune responsabilité n'a été trouvée, il n'y ait pas de remboursement derrière», analyse Julie Morin de la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs, qui accompagne le collectif dans ses démarches.

Un crédit et un loyer à payer

«Et comme les assurances refusent de prendre tout en charge, certains se retrouvent à devoir payer eux-mêmes les travaux dans leur immeuble, et à devoir faire des crédits, par exemple, se désole Roland Bellessa. Il faut savoir que dans le souffle de l'explosion, les immeubles près du 17 de la rue de Tivoli ont beaucoup bougé. On ne parle pas de petits travaux de fenêtres à remplacer. Ça peut être des plafonds à changer pour 150.000 euros, le tout pour pouvoir réintégrer son logement. Mais nous n'avons pas les reins suffisamment solides pour tenir.»

Le paiement des travaux n'est pas la seule difficulté auxquels les riverains font face. Les assurances prennent en charge leur relogement dans un délai prévu dans les contrats d'assurance qui arrivent à expiration, quand il n'a pas déjà expiré. «Moi par exemple, je paie un crédit sur mon appartement qui n'existe plus, rapporte Roland Bellessa. Par contre, l'assurance me paie mon relogement car dans mon contrat, cela est garanti dans un délai d'un an. Passé ce délai, soit dans quelques semaines, je devrais faire des avances sur mon crédit et payer le relogement, en attente d'être remboursé le jour où il y a un responsable désigné. On marche sur la tête.»

Un accord-cadre entre victimes et assureurs?

Dans une lettre ouverte datant de novembre dernier, le collectif a interpellé les assurances, comme un dernier appel à l'aide. Dans ce document consulté par *Le Figaro*, le collectif réclame notamment l'établissement d'un accord-cadre entre les victimes et les assureurs, comme cela avait été décidé pour la <u>rue de Trévise</u> à Paris. «Il y a des discussions en ce moment même sur le sujet avec les différents avocats, précise Julie Morin. Légalement, les assurances n'ont pas l'obligation de s'engager, mais on ne peut faire attendre des années, le temps d'une procédure bien trop longue.»

«On a quand même l'image d'une indifférence globale à ce qui nous arrive, et je pense qu'on n'aura pas les moyens de faire bouger les choses à notre niveau, soupire Roland Bellessa. Il faut désormais envisager de faire changer le cadre législatif pour les accidents collectifs comme celui-ci. Là, on a l'impression que ça va être sans fin.» Fin 2023, une cinquantaine de foyers sur les 200 sinistrés de la rue de Tivoli et ses environs étaient toujours délogés.

La rédaction vous conseille

- ightarrow Marseille : une panne informatique provoque la fermeture de la rocade L2
- → Marseille : l'État condamné à entretenir les geôles de deux commissariats
- Colère des agriculteurs : à Salon-de-Provence, le préfet tente de ne pas faire germer les graines de la discorde

Sujets	
effondrement	Assurance